

220C3147
FR0000125346-FS0913

21 août 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 août 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 août 2020, le seuil de 10% du capital de la société INGENICO GROUP et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations¹ et CNP Assurances², 4 247 167 actions INGENICO GROUP représentant 7 631 138 droits de vote, soit 6,66% du capital et 11,23% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations ¹	3 384 971	5,31	6 768 942	9,97
CNP Assurances ²	862 196	1,35	862 196	1,27
Total CDC	4 247 167	6,67	7 631 138	11,24

Ce franchissement de seuil résulte de la restitution, par la société CNP Assurances, d'actions INGENICO qu'elle détenait à titre de collatéral.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

³ Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 897 025 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.